

Marques NF et A2P : CERTIFICAT

MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES DETECTION D'INTRUSION

N° de certificat	Date de décision
313040-00	Le 09/12/2005
Conformité au référentiel technique suivant	
NF C 48-205	du 01/04/1987
NF C 48-251	du 01/12/1989
NF C 48-265	du 01/05/1988
xx C 48-465	du 01/09/1993
Correspondant C.N.M.I.S SAS	
José CAMPO	Tél : +33 (0)1 53 89 00 48
	Fax : +33 (0)1 45 63 40 63
N° Dossier C.N.M.I.S. SAS 008-07-05	

La société : **NOXHOM**

ZAC de l'Orme Pomponne - 50-52, rue Paul
Langevin 91130 RIS ORANGIS

Pour son usine : **000151P2**

Date de fin de validité : **31/12/2008**

MODIFICATIONS

Est autorisée à apposer les marques NF et A2P sur le matériel désigné ci-après :

Marque commerciale : NOXHOM
Référence commerciale : DB-PLUS
Type de produit : DISPOSITIF D'ALARME SONORE INTERIEUR
Caractéristiques principales certifié Type 3 
Filaire
Ce matériel appartient à la gamme : Néant

Ce certificat atteste que le produit désigné est certifié conforme aux exigences spécifiées dans la règle unique des certifications référence NF 324 et CNPP H58 et que le système qualité de la société a été évalué conforme aux exigences de la règle unique des certifications.

Ce certificat dispense le titulaire de la présentation des Procès Verbaux d'essais de conformité au référentiel technique du matériel ci-dessus.

Pour le CNPP

Le Directeur département CNPP Cert.

CNPP ASSOCIATION
Claude MERIC-BREAN
Route de la Chapelle Réanville
B.P. 2265
F-27950 SAINT-MARCEL

Par mandat d'AFAQ AFNOR Certification

Le Directeur Général du C.N.M.I.S. SAS

Denis CLUZEL



Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFAQ AFNOR Certification, le CNPP ou le C.N.M.I.S. S.A.S. qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et à la règle unique des certifications NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.

Marques NF et A2P : CERTIFICAT

MATERIELS DE SECURITE ELECTRONIQUES DETECTION D'INTRUSION

N° de certificat	Date
313040-00	Le 09/12/2005

Marque commerciale : NOXHOM
 Référence commerciale : DB-PLUS
 Type de produit : DISPOSITIF D'ALARME SONORE INTERIEUR

Liste des composants répertoriés liés à ce produit

Référence	Désignation	Date Admission	N° Attestation Composant
DB-PLUS	DISPOSITIF ALARME SONORE	09/12/2005	313040-00
BEL120022	BATTERIE ELECKSON	09/09/2004	303049-02
Y2.1-12	BATTERIE UCEL	21/02/2002	A63A63-03
NP2.1-12FR	BATTERIE YUASA	09/12/2005	313040-03

Date et références du(des) rapport(s) d'essais

Date du rapport d'essais	N° du Rapport d'essais
mercredi 30 novembre 2005	AH 05 00 71

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.
 Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFAQ AFNOR Certification, le CNPP ou le C.N.M.I.S. SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et à la règle unique des certifications NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.

CERTIFICAT DES MARQUES NF et A2P

MATÉRIELS DE SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUES DETECTION D'INTRUSION

N° de certificat	Date
313040-00	Le 09/12/2005

Marque commerciale : NOXHOM
 Référence commerciale : DB-PLUS
 Type de produit : DISPOSITIF D'ALARME SONORE INTERIEUR

Autres caractéristiques principales certifiées

COMPOSANT	AUTONOMIE	AUTOPROTECTION OUVERT/ARRACH	DÉGRES IP/IK	ENVIRONNEMENT	GAMME DE TEMPÉRATURE	NIVEAU SONORE	TENSION ALIMENTATION
DB-PLUS	72 h	OUVERTURE	30/07	INT SEC	-10à+55°C	120 dBA	
BEL120022							12 V 2,2 A
Y2.1-12							12 V - 2,1
NP2.1-12FR							12 V - 2,1

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.
 Les droits d'usage des marques NF et A2P sont accordés, voir date de fin de validité, à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFAQ AFNOR Certification, le CNPP ou le C.N.M.I.S. SAS qui peuvent prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF, au règlement H0 de CNPP Cert. et à la règle unique des certifications NF et A2P référence NF 324 et CNPP H58 pour le produit visé.